



Cet amendement 004 à la demande de propositions (DP) est émise pour répondre aux questions de l'industrie :

Question 1 :

L'ASFC exige-t-elle que le personnel de l'entrepreneur gère en permanence les données dans la solution logicielle sur Internet, ou le personnel de l'ASFC utilisera-t-il les outils fournis dans le système pour gérer lui-même les données ?

Réponse 1 :

L'ASFC n'exige pas que le personnel gère continuellement les données dans le logiciel; cependant, nous avons actuellement un soutien de l'entrepreneur qui effectue des contrôles de qualité de routine des données. Nous nous attendons à ce que le nouvel entrepreneur fournisse le même soutien et soit également disponible pour répondre à toute question concernant les entrées de données et soit en mesure de rectifier toute erreur potentielle dans le logiciel. Étant donné que nous comptons sur notre système de gestion des données sur l'eau pour identifier les risques pour la santé et la sécurité du personnel de l'ASFC, il convient de noter que le soutien de l'entrepreneur doit être disponible pendant les heures normales de bureau pour répondre aux préoccupations immédiates.

*****Tous les autres termes et conditions de l'accord demeurent les mêmes.*****